

Liste des sigles et abréviations

ACDI	Agence Canadienne de développement international
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie Sénégal
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APV	Autorisation Provisoire de Vente
ATA	Agent Technique d'Agriculture
AUMN	Association des Unions Maraîchères des Niayes
BSA	Base de Surveillance et d'Avertissement Agricole
CEP	Champs Ecole Paysan
CERES Locustox	Fondation : Centre de Recherche en Ecotoxicologie du Sahel
CP	Comité de pilotage
CILSS	Comité Inter-état de la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIPV	Convention Internationale de la Protection des Végétaux
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CNGPC	Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques
COLEACP	Comité de Liaison Europe-Afrique- Caraïbes-Pacifique
CP	Comité de pilotage
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP II	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
ECP	l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires
FAES	Fondation Agir pour l'Education et la Santé
FAN	Fonds d'Appui aux Niayes
FANDC	Fonds d'Application des Normes pour le Développement du Commerce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F&L	Fruits et Légumes
FOS	Fondation Origine Sénégal – fruits & légumes
FPMN	Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GOANA	Grande offensive de l'agriculture pour la nourriture et l'abondance
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
LMR	Limites Maximales de Résidus de pesticides
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
ONAPES	Organisation Nationale des Producteurs et Exportateurs de F&L du Sénégal
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PIP	Programme Initiative Pesticide
POIP	Poste d'Observation et de contrôle de Qualité Phytosanitaire
POP	Polluants organiques persistants
PPMEH	Promotion PME Horticoles dans la Region des Niayes
REVA	Retour vers l'Agriculture
RNA	Recensement National
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SEPAS	Sénégalaise d'Exportation des Produits Agricoles
SIG	Système d'Information Géographique
STDF	Standards and Trade Development Facility
STRADEX	Stratégie de développement et de promotion des exportations sénégalaises
TSPV	Technicien Supérieur en Protection des Végétaux
TH	Technicien Horticole

**FANDC – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR
LA RÉALISATION DE PROJETS**

Intitulé du projet	Projet d'Appui à La Promotion de la Qualité Phytosanitaire des Exportations Horticoles de la Zone des Niayes (Littoral Nord-Ouest) Sénégal
Objectif	Permettre aux producteurs horticoles de mettre sur le marché des produits de meilleure qualité
Budget demandé au FANDC	\$ Etats Unis 482 205
Budget total du projet	\$ Etats Unis 598 764
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	Direction de la Protection des Végétaux (DPV) Km 15, Route de Rufisque, BP 20 054 Thiaroye. Tél : +221 33 834 0397 & +221 77 611 1175 Fax : +221 33 834 28 54 – E-mail : dpv1@orange.sn
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	Abdoulaye NDIAYE, Chef de la Division Législation Phytosanitaire et Quarantaine des plantes de la DPV Km 15, Route de Rufisque – BP 20 054 Thiaroye. Tél : +221 33 834 0397 & +221 77 611 1175 Fax : +221 33 834 28 54 – E-mail : layedpv@yahoo.fr

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Situations et questions SPS

i) Le commerce des produits agricoles et questions SPS

Les cultures principales au Sénégal sont l'arachide, le mil, le manioc et d'autres céréales comme le riz et le maïs. Les cultures maraichères et fruitières les plus importantes dans la zone des Niayes, principale zone d'intérêt de ce projet sont le chou, la tomate, le haricot et la mangue.

La partie de l'agriculture dans le Produit intérieur brut (PIB) total s'élève à 13,5% et la valeur des exportations agricoles est de €177 millions. La part des exportations agricoles monte jusqu'à 11% des exportations totales (FAO profil de pays 2011).

Même si la part de la production agricole (F&L) destinée à l'exportation reste faible pour le moment à 6 % de la production totale (données DPV 2009), il y a un grand potentiel d'expansion qui se montre par une croissance régulière de 10 000 tonnes en 2000/2001 contre 50 000 tonnes en 2011. Les exportations sénégalaises sont sur une pente ascendante permettant d'atteindre, selon des prévisions de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) des volumes de 75 000 tonnes à l'horizon 2015.

Le Sénégal fait partie des pays agréés par l'Union européenne pour le contrôle de la conformité des normes commerciales applicables aux fruits et légumes (Règlement CE 430/2006). A la différence du règlement CE/430 la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires est une exigence fondamentale qui s'applique à tous les produits alimentaires frais exportés vers le marché européen (Règlements 882/2004 et 852/2004). Pour réussir à établir sur ce marché des partenariats d'affaires durables et profitables, il est de la responsabilité du Gouvernement et des professionnels compétents de satisfaire aux obligations réglementaires en matière SPS.

ii) Le Cadre institutionnel de la gestion SPS au Sénégal (Source: documentation DPV) est composé comme suit:

Le Ministère de l'Agriculture reconnaît deux échelles d'intervention :

- La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) - interventions à l'échelle nationale

- Les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) interventions au niveau décentralisé

La Direction de la Protection des Végétaux est chargée de la protection générale des cultures sur toute l'étendue du territoire national et ceci, en collaboration avec les différents services que sont la Douane, la Recherche, les Universités, les Ecoles de formation d'agriculture etc.

La DPV apporte son appui technique et matériel aux sociétés régionales de développement rural en cas d'invasion généralisée des exploitations de coton, tomate, riz, canne à sucre, etc.

La mission principale de la DPV est d'abord d'empêcher l'introduction de nouveaux ravageurs dans le territoire national conformément aux dispositions de la CIPV, en mettant en place au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes des postes de contrôle phytosanitaires chargés d'inspecter et de contrôler toutes les entrées de végétaux et parties de végétaux en provenance des autres Etats.

La mission consiste ensuite à combattre les ravageurs qui sont déjà présents dans le territoire national en utilisant des moyens chimiques efficaces et sûrs pour préserver autant que possible l'environnement et la santé des populations, mais aussi des moyens biologiques et naturels.

Au niveau régional, les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) sont divisées en services dont celui de la protection des végétaux. Les services de protection des végétaux sont en relation avec des Comités villageois de lutte installés dans chaque village.

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) qui est chargée de la vulgarisation des techniques et technologies au niveau du monde paysan organise, en partenariat avec la DPV, les DRDR, la fondation CERES-Locustox et autres, des sessions de formation et de vulgarisation à l'intention des producteurs dans beaucoup de domaines tels que la reconnaissance des parasites, la prospection, la pulvérisation phytosanitaire, les dangers des pesticides envers l'homme et l'environnement, l'importance du matériel de protection personnelle contre les pesticides, les dosages des pesticides, les conditions techniques nécessaires et préalables à l'épandage des pesticides, etc.

Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature: la cellule de contrôle et de suivi environnemental, au niveau de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, évalue, apprécie et donne son avis, voire recommande un pesticide pour des fins d'épandage. Ce dernier doit déjà avoir le statut de produit avec Autorisation Provisoire de Vente (APV) ou Homologué (HOM) par le CSP /CILSS pour son application sur le territoire national.

D'autres acteurs gravitent autour du Ministère de l'Agriculture pour assurer chacun en ce qui concerne une gestion rationnelle des pestes et pesticides (contrôle, sécurité des populations). Parmi eux: Le Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) chargé du contrôle de l'entrée et de la sortie des produits chimiques et pesticides en rapport avec la DPV seule habilitée à délivrer un permis d'importation de pesticides par l'entremise de la CNGPC.

iii) *Priorités et questions SPS*

Un aperçu de la situation et besoins en assistance pour les SPS était donné par STDF (2008). Une analyse du système phytosanitaire a été faite utilisant l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) mais un rapport n'est pas disponible. Les mouches des fruits dans les Cucurbitacée occasionnent 60 % de dégâts. Dans la culture des mangues des pertes causées par la mouche des fruits *Bactrocera invadens* s'élèvent de 60 et 80 %.

Une assistance sera indispensable pour la lutte contre les mouches des fruits et les maladies des plantes et pour réduire la mauvaise utilisation des pesticides par les producteurs.

Actuellement, la teigne du chou, *Plutella xylostella* fait des ravages sévères. En dehors de ça l'utilisation abusive des produits phytosanitaires ont permis à la teigne du chou de commencer à développer une résistance génétique. La recrudescence du borer (*Hellula undalis*) contribue aussi aux problèmes des producteurs.

Un aperçu plus complet des ravageurs et maladies de plusieurs cultures (Mangue, chou, tomate, haricot) au Sénégal est donné en Appendice 6 (préparé par la DPV 2010).

2. Liens avec les stratégies et politiques de développement nationales

Le Gouvernement du Sénégal vise à utiliser le secteur horticole pour diversifier les cultures, assurer la sécurité alimentaire nationale et créer des emplois dans les régions paysannes.

Le projet contribuera aux stratégies et politiques nationales de développement du Gouvernement Sénégalais décrites ci-dessous.

En effet, il y a plusieurs programmes qui s'inscrivent à cela. Par exemple la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA) et la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). Le Plan de retour vers l'agriculture (REVA) qui tente entre autres de freiner l'exode rural. La Stratégie de croissance accélérée (SCA) (portant entre autres sur l'agriculture, et la sécurité alimentaire) est aussi une stratégie gouvernementale directement liée à cette demande de projet.

Par ailleurs, la culture des fruits et légumes s'inscrit aussi dans les objectifs de relance de l'agriculture de la Stratégie de développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX).

Les objectifs d'exportation horticole du Gouvernement du Sénégal sont fixés à 75 000 tonnes en 2015 (état actuel d'environ 50 000 tonnes).

Une évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) a été faite, utilisant l'outil ECP (v. Portail CIPV 2011). Pourtant une stratégie nationale SPS ne semble pas encore être institutionnalisée. Mais, faudrait-il signaler que le Comité national SPS vient d'être officiellement créé.

Dans le même optique toutes les Conventions internationales relatives à la gestion des produits chimiques ont été ratifiées: La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux (PIC), La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination ainsi que l'accord portant sur la réglementation commune sur l'homologation des pesticides dans les pays du CILSS.

Le Sénégal a également adopté le Code de Conduite internationale pour la distribution et l'utilisation des pesticides FAO, et a mis en place au plan institutionnel, les outils nécessaires à la bonne application de tous ces textes juridiques, notamment la Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques.

3. Assistance passée, en cours ou planifiée

Des programmes et projets comme le PDMAS (Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal), La GIPD (Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs, FAO), le PIP (Programme Initiative Pesticide, COLEACP) sont intervenus dans la zone certes, mais, ce projet s'appuiera sur leurs acquis pour être efficace et performant. Pour preuve, l'approche participatif CEP (Champs Ecole Paysan) utilisée par la GIPD (à continuer dans plusieurs projets FAO) sera appliquée dans ce projet pour les producteurs cibles compte tenu des résultats obtenus, parmi eux les animateurs déjà formés pour les CEP Mangue et cultures maraîchères en relation avec les techniciens de la FPMN.

Dans la même lancée, ce projet constitue une opportunité pour l'organisation durable des producteurs. Il permettra de finaliser et de coupler une base de données des opérateurs F&L à une autre base de données concernant les ravageurs et les maladies des cultures; l'identification des besoins spécifiques en renforcement de capacités ; la catégorisation selon le niveau de risque de non conformité et la mise sur pied d'un plan de lutte et de contrôle fiable. Ces activités permettront de pouvoir tirer un maximum d'avantages des projets antérieurs visant l'accroissement des exportations tel que le PDMAS dont certains aspects ont souffert de ce manque d'organisation.

Par ailleurs en concertation avec la Fondation Ceres-Locustox, les résultats des essais résidus en champs pour les demandes de tolérance import financés par le PIP en 2004 sur la mangue pourront être capitalisés. Il s'agit ici de rassurer nos partenaires commerciaux d'une combinaison pesticide/culture qui ne présente aucun risque sanitaire (LMR).

D'autant plus que dans le cadre des politiques définies par le gouvernement du Sénégal dont la stratégie de croissance accélérée (SCA), le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP2) et le cadre de commercialisation des produits agricoles, la promotion des exportations occupe une place de choix. L'objectif qui nous est assigné dans ce contexte est d'atteindre à l'horizon 2015 un volume de 75 000 tonnes de fruits et

légumes exportés. Présentement, nos exportations avoisinent les 50 000 tonnes. Le défi étant encore là, le financement de ce projet permettra à coup sûr de booster le volume de nos exportations avec une participation des petits producteurs à la chaîne d'approvisionnement.

La capitalisation des acquis et contraintes de tous ces projets et programme permettra à coup sûr d'être plus efficace.

Le projet de production durable du chou (dans la même zone) constituera pour nous un partenaire d'autant que le volet phytosanitaire sera géré par la DPV. Des synergies seront trouvées à ce niveau pour éviter les duplications. Sa particularité, seuls les producteurs de choux sont ses cibles et son marché est relativement limité à la sous-région contrairement au présent projet qui vise les opérateurs du secteur F&L en général et particulièrement les petits producteurs de la Fédération des maraîchers et des marchés très diversifiés.

La FAO participe aux activités de mise en œuvre de l'enquête globale sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire avec le secrétariat exécutif du Conseil national pour la sécurité alimentaire et le Programme Alimentation Mondiale. Un projet d'urgence du Programme de coopération technique est en phase d'approbation. L'objectif global de ce projet est de restaurer les moyens d'existence et renforcer les capacités des populations de prévenir les risques et de faire face aux conséquences des aléas climatiques. Les risques phytosanitaires joueront un rôle dans ce projet.

Le Programme d'appui à la réduction des impacts des pesticides sur les ressources naturelles et humaines dans la zone des Niayes du Fonds d'Appui aux Niayes de l'Agence Canadienne de développement international (FAN/ACDI) a recolté des données importantes sur les thèmes suivants :

- Mise en œuvre des enquêtes sur les pesticides et les pratiques phytosanitaires des producteurs
- Elaboration de la banque de données sur les pesticides et leurs caractéristiques
- Suivi phytosanitaire dans les entreprises d'exportation et les exploitations horticoles

Ces données sont un premier pas très utile pour le projet FPMN.

Le programme PADEN qui vient de démarrer et également financé par l'ACDI prendra le relais en rapport avec les services agricoles pour améliorer la situation de vie des populations des Niayes. En tant que tel le PADEN pourrait donner un apport à la durabilité des acquis du projet.

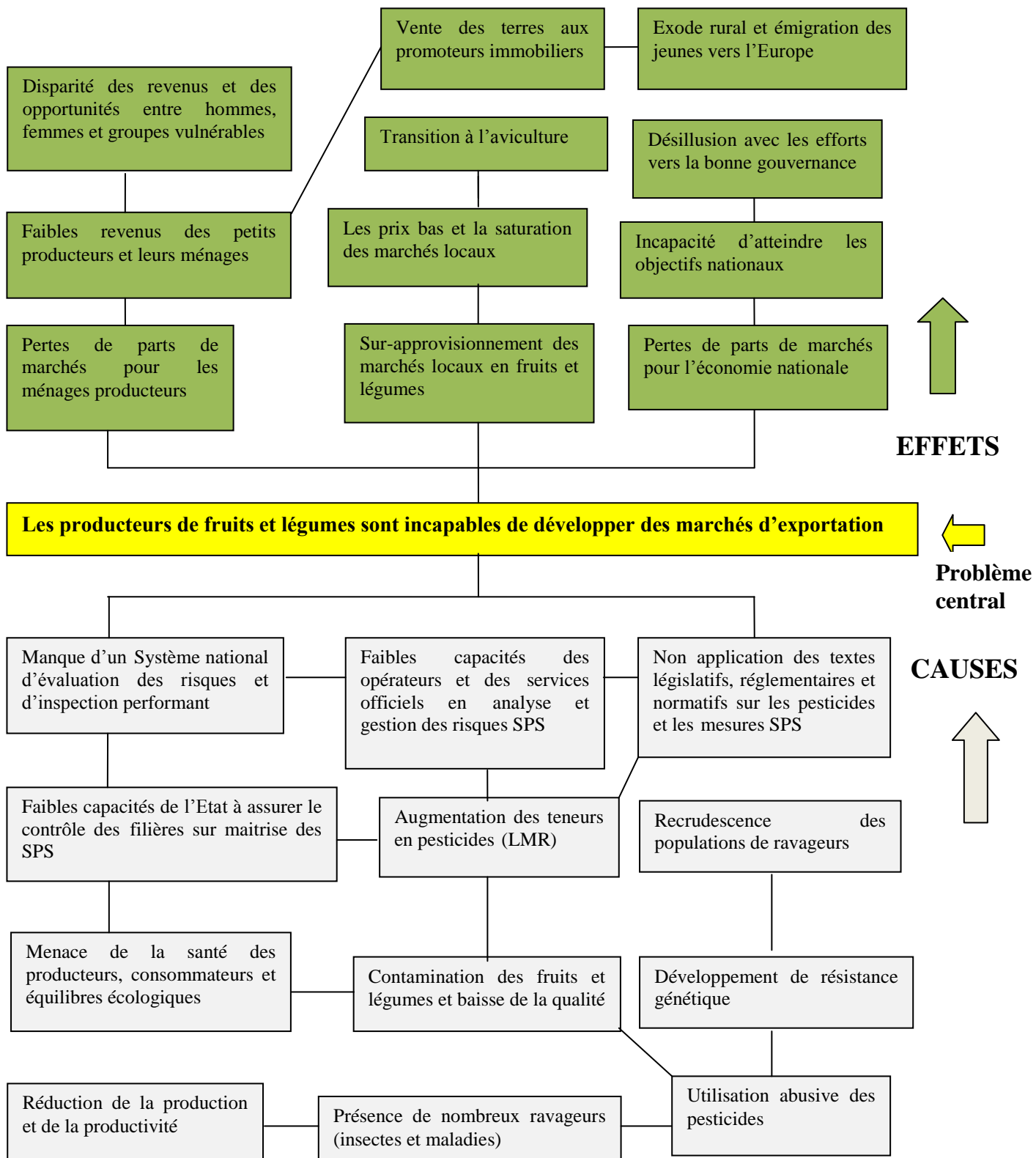
Le projet de l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux pesticides dans l'espace UEMOA/CEDEAO/CILSS a pour objet d'élaborer une situation de référence sur l'environnement physique de la gestion des pesticides au niveau des huit pays de la sous-région. Ceci rentre dans le cadre global de la capacitation du Sénégal concernant les SPS.

Le Sénégal est participant du West African Fruit Fly Initiative une coopération au niveau régional en Afrique de l'Ouest avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo, qui est organisée par IITA-CIRAD BENIN (station IITA de Cotonou). Le pays a bénéficié de formations, de missions d'identification etc., dont les résultats seront utiles pour ce projet.

Le projet USAID/PAPA qui vient de terminer: Renforcement des capacités de l'Organisation Nationale (du Sénégal) de Protection des Végétaux en matière de santé des végétaux avait pour objectif global de protéger et d'améliorer la production de la mangue et d'autres produits horticoles. Durant la phase initiale de ce projet l'accent était mis sur la mangue pour renforcer ses capacités techniques pour effectuer la surveillance des ravageurs, le contrôle sur le terrain, des traitements post récoltes, la vérification de la qualité et la certification phytosanitaire à l'exportation. Les résultats de ce projet ont donné à la DPV une possibilité de faire des observations et d'apprendre des techniques, qui seront utilisés dans le projet FPMN.

Mettre information relative au plan d'action EDES/COLEACP et projet ITC. Ces deux projets contribueront à la pérennité des résultats de celui-ci puisque l'un d'eux visera à renforcer les capacités institutionnelles de la DPV (inspection et autre) et l'autre travaillera sur un label qualité qui facilitera l'accès aux marchés.

II. RAISON D'ÊTRE, JUSTIFICATION ET OBJECTIF



1. Bénéficiaires cibles

Les producteurs maraîchers et les ouvriers agricoles des Niayes augmenteront leurs connaissances et techniques en méthodes de lutte (GIPD) et conservation des produits horticoles, visant une augmentation de revenus et une amélioration de leur condition de vie.

L'utilisation des techniques SPS écologiquement rationnelle sera bénéfique pour l'environnement et la santé personnelle.

Les entreprises horticoles sénégalaises d'exportation peuvent compter sur une production horticole qui correspond mieux aux exigences des pays importateurs.

La Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes probablement bénéficiera d'un nombre de membres plus important et aura à sa disposition un réseau de producteurs plus performant, attrayants aux collègues dans la zone. La Fédération jouera un rôle important dans la diffusion des résultats du projet par l'effet tache d'huile et d'entraînement.

Les consommateurs dans le pays et à l'étranger recevront un meilleur produit, qui respectera les normes en termes de LMR et conformité commerciale.

Les techniciens de la DPV, des organes déconcentrés et de la FPMN sont mieux préparés par l'expérience et la formation dans ce projet pour leurs tâches de terrain.

2. Appropriation et engagement des parties prenantes

Dans le cadre de la promotion des exportations agricoles, la DPV a toujours privilégié ce partenariat public privé. Toute action est menée en étroite collaboration avec les opérateurs privés du secteur. Pour cela, un arrêté rendant obligatoire l'enregistrement des opérateurs à la DPV est pris par le Ministre de l'Agriculture. En effet, une base de données des opérateurs avait été entamée par la DPV mais celle-ci nécessite d'être finalisée pour sa meilleure fonctionnalité. Néanmoins, celle-ci nous a permis de catégoriser les opérateurs en quatre catégories, selon le niveau de risque qu'ils présentent (Faible risque, risque moyen, haut risque, très haut risque). Ce sont justement ces petits producteurs à très haut risque qui représentent presque 70% de la population de la zone des Niayes et qui en plus seront les cibles de notre projet.

La Fédération des (petits) Producteurs Maraîchers des Niayes (FPMN) est le partenaire principal de la DPV dans ce projet. La Fédération regroupe 2200 producteurs répartis dans la zone des Niayes avec un foncier disponible de 6 000 ha. Le taux d'exploitation tourne autour de : maraîchage 60% ; arboriculture (25%) ; Cultures sous pluie (15%). La fédération dispose d'un Conseil d'Administration (délégués des villages) et d'un bureau exécutif constitué : d'un Secrétaire Général, d'un trésorier Général et 4 Commissions (Production, Commercialisation, Finance; Matériel et Logistique).

Du point de vue des immobilisations, la fédération dispose d'une aire de conditionnement, deux chambres froides d'une capacité de 240 tonnes, un périmètre de démonstrations de 6 ha aménagés, une mutuelle d'épargne et de crédit.

Partenaires identifiés :

- Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes (FPMN) qui regroupe plusieurs Unions de petits producteurs, le groupement cible de ce projet.
Contact : M. Sidy Gueye, Administrateur/coordonnateur FPMN, tél. port. +221 77 273 0833, email : ogsidy@yahoo.fr
- Fondation CERES-Locustox pour l'analyse de résidus de pesticides.
Contact : Dr Dogo Seck, Administrateur Général, tél. +221 33 834 7363, tél. port. +221 77 569 2974, email : dogoseck@orange.sn
- Fondation Agir pour l'Education et la Santé pour la lutte biologique au milieu paysan.
Contact : Mme. Nandy Moodly, Administrateur Général, tél. +221 33 859 2200, email : info@fondationAES.com
- Fondation Origine Sénégal (fruits & légumes) pour voir si un jumelage est possible entre leur base de données de traçabilité avec coordonnées GPS, aux données de suivi phytosanitaire qui seront générées par ce projet.

Contact : M. Nicolas J. Venn, Administrateur Général, tél. +221 33 820 1959, tél. port. +221 77 529 6751, email : nvenn@orange.sn

- FAO CEP/GIPD groupe. Représentation Dakar. Encadrement CEP, Formation des Formateurs ; exécution des CEP en GIPD sur le terrain au Sénégal ; consultations sur l'implémentation des CEP. Contact : M. Makhfousse Sarr, coordonnateur national projets GIPD-FAO, tel. +221 33 889 1642, email : sarmakh12@yahoo.fr

Les lettres de soutien des organisations concernées se trouvent en Appendice 4.

3. Pertinence du projet au regard du FANDC

Le projet porte sur :

Axe 1 : Amélioration de la production durable de fruits et légumes dans la zone des Niayes en conformité avec les normes internationales (SPS) par la surveillance des ravageurs des cultures en utilisant des techniques de lutte écologiquement rationnelles bien articulées à la capacitation de toutes les cibles (encadrement et organisations de producteurs).

Axe 2 : Amélioration de la qualité commerciale des produits pour faciliter leur accès et la diversification des marchés

4. Objectif de développement

La pauvreté est réduite et la sécurité alimentaire améliorée en milieu rural avec un accent sur le genre

5. Situation escomptée à la fin du projet et durabilité à long terme des résultats du projet

Les effets attendus peuvent s'articuler autour de :

L'appropriation effective des Bonnes Pratiques Agricoles par les producteurs ciblés et en tenant compte des spécificités de chaque spéculation sera un atout pour la production maraîchère et fruitière dans la zone des Niayes, qui induira une amélioration des conditions horticoles de la zone. Particulièrement, sur la maîtrise des aspects liés aux LMR. L'accès des productions des petits producteurs aux marchés d'exportation très sélectifs sera augmenté grâce à leur qualité phytosanitaire améliorée et la situation financière des producteurs.

L'organisation de ces activités utilisant la méthode participative qu'est le Champ Ecole Paysan donnera aux petits producteurs un pouvoir de prendre en main eux mêmes les décisions nécessaires pour faire une culture écologiquement responsable et durable. Des extensions des acquis à d'autres zones sont probables.

L'acquisition d'une base de données complètes sur les opérateurs du secteur fruits et légumes en vue du parachèvement de leur organisation qui inclut le suivi des ravageurs de ces cultures sera une aide aux services d'inspection et d'encadrement; leur catégorisation et permettra à terme de disposer d'un plan d'inspection fiable, bénéfique pour la promotion de l'exportation.

III. OBJECTIFS, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

10. Objectifs¹spécifiques, résultats et activités, y compris le cadre logique et le plan de travail

¹ Le projet touche à plusieurs objectifs du millénaire pour le développement: 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim. 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes. 7. Assurer un environnement humain durable

10.1 Les objectifs spécifiques

1. Les producteurs sont capables de produire des fruits et légumes sains et de bonne qualité
2. La réglementation phytosanitaire, sur la qualité et la quarantaine est mieux appliquée

10.2 Les résultats

Les résultats confinés dans le cadre logique (Appendice 1) peuvent être résumés ainsi :

- Les petits producteurs maraîchers sont capables de reconnaître et lutter efficacement et durablement contre les ravageurs d'importance économique
- Les capacités institutionnelles et techniques sont renforcées
- Le réseau de surveillance et de signalisation est fonctionnel
- Le cadre de concertation durable est mis en place

10.3 Les activités

Dans le Plan de Travail (Appendice 2) les activités sont détaillées sous forme d'un chronogramme. Ci-dessous les grandes lignes des opérations sont données avec quelques explications.

a) Zone d'intervention

Les activités seront conduites dans la zone des Niayes qui est l'une des entités des zones éco géographiques différenciées sur la base du type de sols, la vocation agricole, le climat et les ressources hydriques de surface et souterraines. Elle est située sur le littoral Nord-Ouest du pays, entre les régions de Dakar et Saint-Louis, s'étend sur environ 150 Km x 30 Km. Elle intéresse 4 régions administratives (Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis), 24 communautés rurales, 758 villages et environ **350 000 habitants** ruraux (RNA 1997-1998) et offre 80% de la production horticole nationale qui concerne 20 000 exploitations essentiellement de type traditionnel. Le domaine maraîcher est estimé à **30 000 ha** (SIG-PPMEH). Les eaux de surface y sont disponibles et la nappe phréatique y est facilement accessible par endroits.

Pour mieux circonscrire nos actions, en dehors des opérateurs déjà organisés, nous allons surtout nous appuyer sur des organisations comme la Fédération des producteurs maraîchers des Niayes (FPMN) etc. pour leur mise à niveau et leur permettre de respecter les normes SPS d'exportation commerciale en vigueur utilisant la méthode participative connue comme Champs Ecole Paysan (CEP).

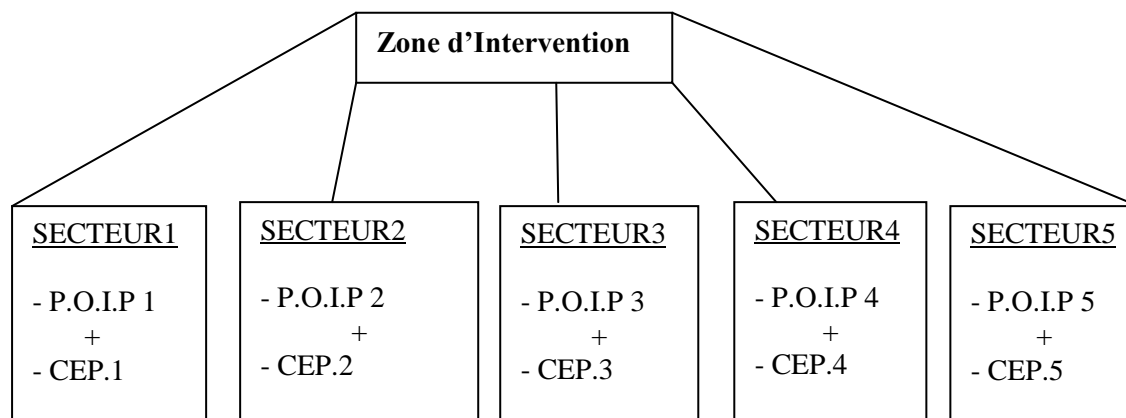
L'approche conventionnelle de formation de paysans a été jusqu'à récemment l'organisation des journées de visites au champ pendant lesquelles les paysans sont mis en contact avec les démonstrations de nouvelles technologies. Le problème avec ce type de formation est que les paysans sont des participants passifs. Ils écoutent les conseils donnés par les agents de vulgarisation et les agents des usines de produits chimiques, mais ne participent pas au processus d'adaptation de la technologie. Le résultat est que, les paysans continuent d'utiliser les méthodes traditionnelles, et ne sont pas encouragés à essayer les nouvelles technologies.

Le CEP fournit aux paysans l'opportunité de tester les alternatives et de les améliorer par l'introduction de nouveaux éléments. Un lopin de terre divisé entre plusieurs paysans est utilisé pour tester les alternatives. Le résultat principal de la formation est que les paysans adoptent volontairement les nouvelles alternatives et les réalisent sur leurs parcelles au champ (Source FAO 2003).

Tableau récapitulatif

Régions	Nombre de Communautés Rurales	Nombre de villages/sites	Populations	Nombre d'exploitations	Superficie maraîchère (ha)
Dakar	07	137	153898	6800	8300
Louga	05	150	48 208	3 800	7000
Saint Louis	04	125	50 000	1 900	4200
Thiès	08	346	128 792	7500	10500
TOTAL	24	758	350 000	20 000	30 000

b) Déploiement des opérations



La zone sera découpée en cinq secteurs d'intervention. Un poste d'observation et d'inspection phytosanitaire (POIP) sera implanté dans chaque secteur pour :

- faire la surveillance des ravageurs et maladies sur les cultures de fruits et légumes;
- prélever des échantillons de fruits et légumes au niveau producteurs pour analyse de résidus de pesticides ;
- Communiquer régulièrement aux services d'intervention et de surveillance les données SPS collectées dans les secteurs.

La base de Notto accueillera l'un des cinq POIP. Chaque POIP sera doté de moyens humains, logistiques (véhicules, motos) et de communication nécessaires (radio E/R et/ou portable) pour assumer les responsabilités qui lui sont assignées. Les activités s'articuleront autour de l'Inspection des parcelles ; contrôles en station de conditionnement et inspections aux points de sortie des produits. De façon indicative, le technicien du secteur interviendra sur un rayon d'environ 30 km et ciblera 50 producteurs choisis selon des critères d'éligibilité que l'équipe fixera (250 producteurs par année).

➤ **Choix des producteurs et sites d'observation**

Dans chaque secteur d'intervention de la zone 05 sites seront choisis. Un nombre de 10 producteurs sera choisi par site. Ces producteurs seront inspectés pour être inclus dans le réseau de surveillance et vont subir des formations au niveau des CEP. Ils seront visités régulièrement par le Chef de POIP et les données collectées au niveau des cultures d'exportation du secteur (groupe CEP de contact). Le groupe CEP sélectionne un terrain et les participants y descendent à chaque session de travail (1x par semaine).

C) Interventions

1) Création du Réseau de surveillance des ravageurs

La mise en œuvre de ce réseau nécessite des infrastructures, des moyens humains, matériels et logistiques. Un système organisationnel précoce sera à considérer basé sur les prospections et l'évolution de la dynamique des populations des principaux ravageurs.

En fin de projet, les acquis seront versés dans le dispositif de la DPV qui se met progressivement en place avec la Base d'avertissement agricole des Niayes et les DRDR concernées qui prendront du coup certains aspects liés au fonctionnement du système dans leur plan de travail (mission régalienne).

La phénologie de la culture, la nature du couvert végétal et les informations météorologiques seront prises en compte dans le cadre de la surveillance. Ces trois aspects sont déterminants dans le processus de développement des ravageurs et des maladies. Des fiches standards seront élaborées pour la collecte des données qui seront transmises régulièrement dans le réseau mis en place, pour faciliter les prises de décisions.

Seuls les principaux ravageurs des cultures représentatifs des différents groupes (invertébrés, agents pathogènes, adventices etc.), contre lesquels la lutte s'avèrera rentable, seront choisis et surveillés par le réseau zonal. Toutefois, cette option est à lier étroitement à la réalité qui peut varier dans le temps. Les espèces retenues seront échantillonnées sur la base d'observations visuelles rapides et appropriées.

Quant aux différents ennemis naturels, leur dynamique de populations sera suivie en même temps que leurs proies spécifiques. Les traitements phytosanitaires gérés de manière judicieuse et rationnelle avec soit des produits homologués ou ceux ayant une APV. Faudrait-il signaler que sur cent vingt (192) produits homologués par le Comité Sahélien des Pesticides, seuls, vingt (20) le sont pour les cultures horticoles. (Source comm. pers. DPV).

➤ Collecte et traitement des données

La collecte des données doit régulièrement respecter un pas de temps décadaire. En effet non seulement la décade est largement utilisée pour la diffusion des données agro météorologiques, mais, elle cadre avec la vitesse d'évolution biologique des ennemis des cultures.

La qualité des données sera régulièrement contrôlée grâce à des sondages aléatoires qui seront entrepris sur le terrain par l'équipe de l'Unité de Coordination du Projet.

Les données brutes collectées au niveau des secteurs d'intervention seront centralisées au Poste principal de Noto et transmises à la Base Centrale pour vérification

- leur cohérence et validité ;
- un bulletin décadaire d'information présentant les faits significatifs, la carte décadaire de situation, les avertissements phytosanitaires pour la décade prochaine serait édité ;
- les informations recueillies seront incorporées dans la BD des ravageurs et maladies.

2) Sensibilisation, Formation et information des acteurs intervenants

Dans le cadre de la formation, les producteurs des fédérations maraîchères seront divisées en groupes CEP (effet tache d'huile recherchée). Les formations seront conduites par les techniciens des secteurs au nombre de 05 et les groupes CEP au nombre de 50 producteurs seront répartis en deux groupes de 25 producteurs par secteur. Ils auront un programme spécial et se réunissent 1 fois par semaine durant le cycle cultural. Deux approches CEP seront séparément utilisées pour les cultures de mangue, gombo et bissap qui se développent durant la période de juin à novembre et pour les cultures maraîchères pratiquées de novembre à mai. De même, une évaluation des pratiques culturales et des itinéraires techniques permettra de prodiguer des conseils qui seront consignés dans les fiches de traçabilité conçues à cet effet.

Pour les intervenants du projet (techniciens de la DPV et FPMN) les thèmes liés au CEP, l'inspection phytosanitaire, les normes SPS, les BPA et l'analyse de risque phytosanitaire etc. sont planifiés tout au long de la mise en œuvre du projet. Il est prévu de tenir au total 04 sessions par année au profit de 250 producteurs et 10 techniciens. Des cahiers des charges seront développés et testés pour ces thèmes.

11. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé

DRDR de Dakar via SDDR Rufisque et la Base d'Avertissement Agricole des Niayes implantée à Noto et qui couvre toutes les zones maraîchères et fruitières des régions de Thiès et Louga pour un appui à la vulgarisation de certains thèmes identifiés

Un nouveau projet, le programme d'aménagement et de développement économique des Niayes (« PADEN »

financé par l'ACDI, vient de démarrer, qui s'intéresse beaucoup aux résultats de ce projet. Son but est de renforcer les capacités de production à long terme du pays pour réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire de la population et limiter sa dépendance aux aléas des marchés internationaux.

L'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN) a soumis un DRP au FANDC pour améliorer la filière Chou dans les Niayes, dont les aspects SPS seront facilités par la DPV. Ces données/résultats serviront en même temps le projet DPV/FPMN.

La Banque Mondiale également commence un financement pour l'amélioration des infrastructures dans les Niayes. Certains aspects du projet DPV/FPMN pourraient bénéficier à long terme de ce projet. D'ailleurs, les infrastructures de la base d'avertissement agricole de Noto étaient financées par un autre projet de la Banque.

Les lettres de soutien des organisations concernées se trouvent en Appendice 4.

12. Risques

Les risques peuvent être regroupés en problèmes avec causes naturelles ou des causes d'origine ressources humaines comme personnel et logistique.

Les problèmes naturels de fléaux et des invasions acridiennes sont souvent imprévisibles et une solution sera difficile à trouver. Néanmoins, une gestion écologiquement responsable pouvait réduire la sévérité de ces problèmes. Certaines mesures peuvent stimuler la biodiversité dans et aux alentours des cultures. La biodiversité contribue à la balance naturelle et donnera une élasticité à l'agro écosystème.

Pour prévenir le développement de résistance génétique aux pesticides dans certains cas les mauvaises applications des produits peuvent induire une accoutumance. Une application correcte, suivant les instructions des fabricants et en tenant compte de la Code de conduite (FAO 2003) peuvent minimiser ces phénomènes.

Les risques d'origines humaines ou physiques seront prévisibles à un certain degré par des analyses rigoureuses de la situation au préalable, qui permettront une planification correcte évitant des problèmes. Par exemple on aura besoin d'un certain nombre de staff - Leurs capacités sont analysés et des formations dispensées si nécessaire. Le formateur doit être disponible aussi. Toutes ces procédures sont planifiables.

IV. RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET ET BUDGET

13. Ressources affectées au projet et budget estimatif

Budget estimatif du projet

	Fonds demandés au FANDC	Contribution du requérant	Contribution FPMN	Total
Description des Dépenses	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	\$ EU
Services de Personnel				
Traitement experts (écotoxicologie, nématologie, entomologie, phytopathologie...) 1 ^{ière} année	5 000			5 000
Traitement experts (écotoxicologie, nématologie, entomologie, phytopathologie...) 2 ^{ième} année	5 000			5 000
Traitement prestation experts informaticiens en BD 1 ^{ière} année	3750			
Traitement prestation experts en DDP, Analyse de risque phytosanitaire (ARP) 1 ^{ière} année	3750			75 00
Traitement prestation experts informaticiens en BD 2 ^{ième} année	3750			
Traitement prestation experts en DDP, Analyse de risque phytosanitaire (ARP) 2 ^{ième} année	3750			7 500
Traitement autres formateurs d'appoint 1 ^{ière} année	8 101			8101
Traitement autres formateurs d'appoint 2 ^{ième} année	5 500			5 500
Personnel de Coordination de Projet (24 mois chacun)				0
- 1 Coordonnateur national		14 242		14 242
- 1 Assistant au coordonnateur		7 696		7 696
- 1 Responsable administratif et financier		2 848		2848
- 1 Responsable, chef de la base des Niayes		2 848		2 848
12 Agents d'encadrement et d'appui 9 techniciens, 01 Secrétaire, 02 Chauffeurs		19 090		19 090
4 Agents d'encadrement et d'appui FPMN			7696	7696
Formation				0
Sessions de sensibilisation/formation sur les BPA et la réglementation de quarantaine des PP 1 ^{ière} année	13621			7 101
Session de formation sur la connaissance et la dynamique des ravageurs et les méthodes de lutte respectueuses de l'environnement 2 ^{ième} année	13621			7 101
Renforcement de capacité des services techniques impliqués	7390			2 060
Autres Réunions et Ateliers				0
Atelier de démarrage intégrant tous les acteurs	8 000			8 000
Atelier final de capitalisation des résultats	8 000			8 000
Matériels informatique				0

	Fonds demandés au FANDC	Contribution du requérant	Contribution FPMN	Total
Description des Dépenses	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	\$ EU
Quatre (4) Micro-ordinateurs PC + imprimantes + scanners+Photocopieurs et logiciels (2 set)	6 000			6 000
Trois (3) Micro-ordinateurs portables, imprimantes, logiciels (2 set)	5 000			5 000
Une (1) Vidéo projecteur et accessoires	2 500			2 500
Matériels laboratoire, terrain				0
Petit matériel de laboratoire secondaire, tubes à essai etc.	10 000			10 000
Matériel pour conduite des parcelles d'observation (appareils de traitement, sécateurs, pelles etc.)	10 101			10 101
Confection et achat de 25 000 pièges lumineux, 45 000 à phéromones (Mal'atrap pour mouches fruits etc.) 1 ^{ière} année	31 313			31 313
Achat de pièges 45 000 Mal'atrap pour contrôle insecte de quarantaine 2 ^{ième} année	15 150			15 150
Gestion du projet				0
Prise en charge de l'Unité de Coordination du projet (UCP) Fax, mail, téléphones portables du réseau; indemnités de déplacement des agents d'exécution et d'appui (suivi décadaire encadrement rapproché ; suivi activités SPS post récolte en POIP 1 ^{ière} année	20 000			20 000
Missions de suivi des producteurs (une sortie/semaine) par les agents du dispositif par zone d'intervention (indemnités) et prise en charge agents Unité de Coordination du projet (UCP) 2 ^{ième} année	20 000			10 000
Indemnités de responsabilité et frais de déplacement (Coordonnateur du projet) 1 ^{ière} année	7 000			7 000
Indemnités de responsabilité et frais de déplacement (Coordonnateur du projet) 2 ^{ième} année	7 000			15 000
Dépenes générales de fonctionnement				0
Elaboration 1200 documents didactiques (guides autocontrôle...)	4 000			4 000
Création d'une base de données phytosanitaire	2 500			2 500
Conduite trois (3) Tests biologiques en milieu paysan: Metarhizium, Beauveria, Fopius	50 505			50 505
Carburant, entretien des véhicules (06) et motos (10) 1 ^{ière} année	50 505			50 505
Carburant, entretien des véhicules (06) et motos (10) 2 ^{ième} année	50 505			50 505
Frais des analyses de 110 échantillons (végétation, eau, Sol) pour LMR etc. 1 ^{ière} année	20 808			20 808
Frais des analyses de 50 échantillons (végétation, eau, Sol) pour LMR etc. 2 ^{ième} année	10 100			10 100
Equipement de bureau, papeterie...	5 050			5 050
Location des cinq POIP (postes d'observation)		181 818		181 818
Mise en disposition moyens logistiques (véhicules, motos)		90 909		90 909

	Fonds demandés au FANDC	Contribution du requérant	Contribution FPMN	Total
Description des Dépenses	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	Coûts en \$ EU	\$ EU
Sous total	391 400	319 451	7 696	598 764
Impondérables 5 %	19570			
Total 2 années	430 540			
Overhead Agence de Mise en Oeuvre 12%	51 664			
Fonds total demandé au FANDC	482 205			

14. Rapport coût-efficacité

L'investissement total de EU\$ 613 764 semble être élevé pour un groupement d'environ 2000 participants (environ \$300/producteur sur deux ans); mais puisqu' il s'agit de produits horticoles relativement couteux, les revenus augmentés pourraient dépasser cet investissement. Egalement, comptant sur un effet de tâche d'huile, la contribution par producteur serait très vite réduite et, si tous les producteurs de la zone adoptent ces techniques, l'investissement initial serait de \$1,7 par habitant.

V. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

15. Organisation chargée de la mise en œuvre/supervision

Le projet sera mis en œuvre par la représentation de la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture à Dakar, Sénégal, en contact proche avec le Secrétariat de la CIPV à son siège.

La lettre de soutien de l'organisation qui fera la mise en œuvre du projet se trouve en Appendice 5.

16. Gestion du projet

Le projet sera exécuté par la Direction de la Protection des Végétaux à travers sa Division Législation phytosanitaire et Quarantaine des plantes, responsable du système de contrôle en collaboration avec les structures déconcentrées au niveau de la zone d'intervention notamment les bases de surveillances et d'avertissements agricoles et Postes d'observation et inspection phytosanitaire (POIP) en rapport avec les DRDR concernées par l'entremise de l'Agence de mise en œuvre (FAO).

Le Comité de pilotage (CP) sera composé de :

- Directeur de la PV
- Chef de Division Législation et Quarantaine (Coordonnateur) et son staff
- Représentants des autres Divisions (02)
- Représentant de la Base d'avertissement agricole des Niayes (01)
- Représentants des postes d'inspection et qualité phytosanitaire (02)
- Représentants OP et de la Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes (02)
- Représentant de la DRDR de Dakar et de Thiès (02)

- Représentant de la Fondation Ceres-Locustox (01)

Ce comité se réunit chaque semestre pour apprécier l'état d'évolution des activités en rapport avec le chronogramme fixé et les indicateurs retenus. Il a la possibilité de proposer des orientations selon les contraintes notées dans la réalisation des activités. Le projet produira 4 rapports à raison d'un rapport tous les 6 mois qui seront soumis au STDF (OMC).

De manière plus rapprochée, des réunions bimestrielles de coordination avec la composante d'exécution seront organisées et dirigées par le Chef de Division Législation et Quarantaine, Coordonnateur du projet.

Coordonnateur/personne de contact	Abdoulaye NDIAYE, Chef de la Division Législation Phytosanitaire et Quarantaine des plantes de la DPV Km 15, Route de Rufisque – BP 20 054 Thiaroye. Tél : +221 33 834 0397 & +221 77 611 1175 Fax : +221 33 834 28 54 – E-mail : layedpv@yahoo.fr
-----------------------------------	---

VI. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION

17. Établissement de rapports

Le projet produira 4 rapports à raison d'un rapport tous les 6 mois qui seront soumis au STDF (OMC) par l'intermédiaire de la FAO et le secrétariat de la CIPV.

18. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

L'Unité de Coordination du Projet fera un suivi de terrain continu et régulier mais de manière inattendue. Les rapports et données de terrain sur les ravageurs des cultures, le progrès dans les champs écoles paysans, la quantité exportée et la qualité phytosanitaire et sanitaire des produits seront évalués. Cela se traduira en exportations sans problèmes d'interception aux pays d'accueil.

Le Comité de pilotage se réunit chaque semestre pour apprécier l'état d'évolution des activités en rapport avec le chronogramme fixé et les indicateurs retenus. Il a la possibilité de proposer des orientations selon les contraintes notées dans la réalisation des activités

L'Organisation de Mise en œuvre (FAO) fera en même temps un suivi financier et technique et donnera des conseils et assistance technique si nécessaire, surtout au niveau des Champs Ecoles Paysans.

19. Diffusion des résultats du projet

Les résultats du projet seront diffusés à l'aide des bulletins décennaires, affiches, des brochures de vulgarisation ou par d'autres voies comme la radiodiffusion, la télévision et les journaux.

Certains des paysans qui ont suivi les CEP aideront à diffuser leurs expériences et nous pouvons nous attendre qu'ils reprennent à leur tour le CEP pour d'autres producteurs.

PIÈCES JOINTES

Appendice 1: Cadre logique (voir le modèle en annexe)

Appendice 2: Plan de travail (voir le modèle en annexe)

Appendice 3: Mandats des principaux membres du personnel participant à l'exécution du projet

Appendice 4: Lettres de soutien de chacune des organisations qui participeront à la mise en œuvre du projet

Appendice 5: Consentement écrit d'un partenaire du FANDC (FAO) accepté par le FANDC qui est d'accord pour se charger de la mise en œuvre du projet.

Appendice 1 : Cadre logique (Je note que vous avez supprimé l'activité formation ARP)

		Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèse/risque
Objectifs de Développement	Od1	La pauvreté est réduite et la sécurité alimentaire améliorée en milieu rural avec un accent sur le genre	Revenus des ménages bénéficiaires améliorés ; Augmentation du volume de produits export	Rapports ; enquêtes ; Statistiques	Disponibilité et accessibilité foncière au niveau collectivité locale garantie
Objectifs spécifiques	Os1 OS2	Les producteurs sont capables de produire des fruits et légumes sains et de bonne qualité La réglementation phytosanitaire, sur la qualité et la quarantaine est mieux appliquée	Baisse considérable (50%) des notifications d'interception Au moins trois nouveaux produits sont exportés	Rapport ; Statistiques ; Documents de collecte des interceptions	Invasions de ravageurs à allure de fléaux sont maîtrisées
Résultats attendus	R1	Les petits producteurs maraîchers sont capables de reconnaître et lutter efficacement et durablement contre les ravageurs d'importance économique	75% des producteurs suivent les normes SPS	Rapports ; statistiques; résultats enquêtes ;	Disponibilité des producteurs et des encadreurs
	R2	Les capacités institutionnelles et techniques sont renforcées	Augmentation de 30% des certificats phytosanitaires délivrés par les services de contrôle	Rapport; statistiques	Disponibilité des agents et encadreurs ; Personnel avec une qualification de base
	R3	Le réseau de surveillance et de signalisation est fonctionnel	Liste des ravageurs connue et disponible ; 80% des bénéficiaires adoptent une nouvelle approche de gestion selon les ravageurs ;Augmentation de 50% du nombre d'alertes venant du terrain ; Nombre de lots en quarantaine ou refusés	Rapports ; UCP	Maintien du personnel formé ; Avoir un personnel qualifié
	R4	Le cadre de concertation durable est mis en place	Institution du cadre de concertation ; Nombre de réunions de concertation des acteurs du cadre	Rapports ; CR réunion ; PV	Volonté des acteurs à adhérer et participer au réseau mis en place

		Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèse/risque

<u>Activités</u>		Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèse/risque
	R1a1	Quatre (4) sessions de sensibilisation/formation sur les BPA et la réglementation de quarantaine destinées petits producteurs	-	-	-
	R1a2	Inventaire des méthodes de lutte pertinentes à promouvoir par culture et la mise en oeuvre	-	-	-
	R1a3	Suivi des activités post récolte en station de conditionnement Suivi/conseils rapproché des activités de production et post récolte	-	-	-
	R1a4	Utilisation des intrants recommandés			
	R1a5	Session de formation sur la connaissance et la dynamique des ravageurs et les méthodes de lutte respectueuses de l'envt			
	R2a1	Révision de la réglementation et diffusion	-	-	-
	R2a2	Création et finalisation de la BD	-	-	-
	R2a3	Diagnostic de besoins en ARP, écotoxicologie, phythopathologie, etc..	-	-	-
	R3a1	Maillage des zones sensibles en pièges et mise en place petits matériels	-	-	-
	R4a1	Inventaire des ravageurs d'importance selon les spéculations	-	-	-
	R4a2	Collecter des spécimens de référence à déposer dans chaque POIP	-	-	-
			-	-	-
	R5a1	Réalisation d'analyses sur les LMR	-	-	-
	R5a2	Elaborer des fiches standard de collecte des données	-	-	-

<u>Activités</u>		Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèse/risque
		et de management de la qualité pour les techniciens			
	R5a3	Mener régulièrement des prospections dans la zone d'intervention	-	-	-
	R6a1	Organisation d'un atelier de démarrage	-	-	-
	R6a2	Identification des programmes plus ou moins similaires intervenant dans la zone (duplication)	-	-	-
	R6a3	Elaboration d'un calendrier de réunions	-	-	-

Appendice 2: Calendrier des activités

Activités	Responsabilités	1 ^{ère} année (nove/déc 2012)											
		Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mar	Avrl	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct.
Atelier de démarrage	Partenaires et Unité de Coordination du projet (UCP)												
Acquisition et élaboration des outils de gestion du projet micro-ordinateurs, PC, imprimante, logiciel	UCP												
Création d'une base de données phytosanitaires en connexion avec BdD « traçabilité »	UCP et consultants												
Création de fiches techniques, bulletins, traçabilité et guide d'autocontrôle, Check listes etc.	UCP & Equipe d'exécution, dispositif du projet												
Acquisition et mise en place du matériel de terrain nécessaire (pièges, petit matériel labo, etc.)	UCP & Equipe d'exécution, dispositif du projet												
Commander intrants et matériel pour tests en milieu paysan (lutte alternative : guêpes parasitaires, champignons, etc.)	UCP & Equipe d'exécution, dispositif du projet												
Faire zonage / mener prospections intensives pour inventaire organismes nuisibles	Equipe d'exécution, dispositif du projet												
Mailler la zone en pièges de contrôle et lutte selon ravageur ciblé (aussi pour CEP)	Equipe d'exécution, dispositif du projet												
Renforcement des capacités du producteur (formations, Champs Ecole Paysan)	Dispositif du projet et UCP												

Activités	Responsabilités	1 ^{ère} année (nove/déc 2012)											
		Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mar	Avrl	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct.
Réunion du Comité de pilotage Elaboration des outils de suivi	UCP, Opérateurs, CP												
Suivi rapproché des les activités SPS de production, post-récolte et résidus pesticide.	Toute l'équipe du projet, Locustox												
Développer des stratégies de veille phytosanitaire et règlementaire SPS	Toute l'équipe du projet, Locustox												

Activité	Responsabilités	2 ^{ème} année											
		Nov.	Déc.	Janv.	Fev.	Mar	Avrl	Mai	Juin	juill	Août	Sept.	Oct.
Acquisition besoin des CEP et suivi ravageurs des cultures	Agence mise en œuvre, UCP et Producteurs												
Renforcement des capacités du producteur (formations, Champs Ecole Paysan)	Dispositif du projet et UCP												
Réunion du comité de pilotage	UCP, Opérateurs, CP												
Renforcement des capacités des agents du dispositif et des opérateurs sur thèmes identifiés	UCP, Experts												
Prélèvements d'échantillons des produits F&L et Analyse de résidus, essais en parcelle de démonstration (en CEP)	UCP, CP, Experts, Locustox												

Activité	Responsabilités	2 ^{ème} année											
		Nov.	Déc.	Janv.	Fev.	Mar	Avrl	Mai	Juin	juill	Août	Sept.	Oct.
Pose de pièges pour ravageurs ciblés pour DDP et lutte	Dispositif du projet sur le terrain												
Prélèvement d'échantillons pour les analyses, base de données et édition de bulletin phytosanitaire	Techniciens, experts, UCP												
Vérification des produits export aux sorties et délivrance certificats phytosanitaires	Dispositif des postes de contrôle phytosanitaire												
Préparation Rapport final du projet pour capitalisation et appropriation	Unité de Coordination du projet												
Evaluation indépendante Atelier capitalisation	Consultant externe UCP, Opérateurs, CP												

Appendice 3: Mandat des principaux agents

1. Coordonnateur de projet (1 poste)

Sous la supervision du Comité de Pilotage et l'agence de mise en oeuvre et en proche concertation avec la FPMN, le coordonnateur a les tâches et responsabilités suivantes:

- Rédaction de rapports d'activités semestriels;
- Coordination et supervision de l'équipe de l'unité de coordination de projet (UCP) (3 techniciens et 1 secrétaire-comptable);
- Supervision de l'unité de coordination de projet pour l'atteinte des objectifs du projet;
- Rédaction d'appels d'offres et des termes de référence pour les consultants/formateurs d'appoint et les facilitateurs des CEP;
- Rédaction d'appels d'offres pour les analyses des sols, des échantillons des cultures/fruits;
- Coordination du travail des consultants/formateurs indépendants d'appoint;
- Coordination des activités des partenaires en lien avec le projet;
- Commande et réception des achats d'intrants et de matériel agricole;
- Coordination des séances de CEP et des formations;
- Étude et suivi de projets de loi et de certification;
- Préparation et coordination des émissions de radio et télévision;
- Autres tâches requises dans le cadre du projet.

Qualifications requises:

- Minimum de 7 ans d'expérience en coordination et gestion de projets agricoles;
- Diplôme d'études supérieures en agriculture, horticulture, administration, ou autre domaine pertinent;
- Connaissance des problématiques liées aux attaques des ravageurs et à l'utilisation des techniques SPS;
- Excellente maîtrise de la langue française, parlée et écrite;
- Bonne maîtrise du wolof;
- La maîtrise du pulaar est un atout;
- Maîtrise des outils informatiques Word et Excel.

2. Assistant Coordonnateur (1 poste)

Sous la supervision directe du coordonnateur de projet, l'assistant-coordonnateur a les tâches et responsabilités suivantes:

- Assister à la rédaction de rapports d'activités semestriels;
- Assister à la Coordination de l'équipe UCP et de terrain (6 techniciens);
- Assister à la Rédaction d'appels d'offres pour les consultants/formateurs et les facilitateurs des CEP;
- Assister à la Rédaction d'appels d'offres pour les analyses des sols, des échantillons des cultures/fruits;
- Assister à la Coordination du travail des Equipes de terrain dans les POIP;
- Assister à la Coordination du travail des consultants/formateurs et les facilitateurs des CEP;
- Assister à la Coordination des activités des partenaires en lien avec le projet;
- Commande et réception des achats du matériel nécessaire pour le projet;
- Assister à la Coordination des séances de formation/CEP;
- Assister à la Préparation d'émissions de radio et télévision;
- Autres tâches requises dans le cadre du projet.

Qualifications requises :

- Minimum de 4 ans d'expérience en coordination et gestion de projets agricoles;
- Diplôme d'études supérieures en agriculture, horticulture, ou autre domaine pertinent;
- Connaissance des problématiques liées à l'attaque ravageuse et à l'utilisation des techniques SPS;
- Connaissances en exportation de produits agricoles;

- Excellente maîtrise de la langue française, parlée et écrite;
- Bonne maîtrise du wolof;
- La maîtrise du pulaar est un atout;
- Maîtrise des outils informatiques Word et Excel.

3. Chef de Base secondaire de surveillance et d’alerte phytosanitaire (coordonnateur de l’équipe de terrain, 1 poste)

Sous la supervision du coordonnateur de projet et l’assistant-coordonnateur il a les tâches et responsabilités suivants:

- Rédiger/Compiler les rapports d’activités de surveillance provenant des POIP;
- Assister à la rédaction de rapports d’activités semestriels;
- Coordonner le travail des équipes de terrain dans les POIP (5 techniciens et personnel auxiliaire);
- Coordonner le travail des consultants/formateurs et les facilitateurs des CEP;
- Assister à la Coordination du travail des consultants/formateurs et les facilitateurs des CEP;
- Assister à la Coordination des activités des partenaires en lien avec le projet;
- Assister à la Coordination des séances de formation/CEP;
- Étude et suivi de projets de loi et de certification;
- Assister à la Préparation d’émissions de radio et télévision;
- Autres tâches requises dans le cadre du projet.

Qualifications requises:

- Minimum de 4 ans d’expérience en coordination et gestion de projets agricoles;
- Diplôme d’études supérieures en agriculture, horticulture, ou autre domaine pertinent;
- Connaissance des problématiques liées aux attaques des ravageurs et à l’utilisation des techniques SPS;
- Connaissances en exportation de produits agricoles;
- Excellente maîtrise de la langue française, parlée et écrite;
- Bonne maîtrise du wolof;
- La maîtrise du pulaar est un atout;
- Maîtrise des outils informatiques Word et Excel.

4. Technicien Supérieur en Protection des Végétaux (5 postes)

Sous la supervision du Coordonnateur de l’équipe de terrain et l’assistant-coordonnateur du projet il a les tâches et responsabilités suivantes:

- Suivi des populations des ravageurs et les parcelles de démonstration des bonnes pratiques SPS;
- Rédaction de rapports d’activités mensuels et de surveillance, provenant des POIP;
- Suivre une formation technique identifié pour le projet et d’accompagnement des cultivateurs sur l’itinéraire CEP;
- Accompagnement des cultivateurs assignés dans tout le cycle cultural CEP;
- Accompagnement des producteurs assignés dans le processus de traçabilité et Base de données SPS;
- Inventaire, installation et suivi du matériel reçu pour les cultivateurs assignés aux CEP;
- Collaboration avec les partenaires du projet;
- Collecte de données et d’informations aux fins statistiques et d’avertissement phytosanitaire;
- Participation au contenu d’émissions de radio;
- Autres tâches requises dans le cadre du projet.

Qualifications requises :

- Minimum de 3 ans d’expérience comme technicien supérieures en protection des végétaux ou équivalent;
- Diplôme d’études supérieures en protection des végétaux, agriculture, horticulture, ou autre domaine pertinent;

- Disponible pour de nombreux déplacements dans la zone des Niayes, parfois dans des lieux enclavés;
- Connaissance des problématiques liées aux attaques des ravageurs et à l'utilisation des techniques SPS;
- Bonne maîtrise du français, écrit et parlé;
- Bonne maîtrise du wolof;
- La maîtrise du pular est un atout;
- Maîtrise des outils informatiques Word et Excel.

Appendice 4: Lettres de soutien de chacune des organisations qui participeront à la mise en œuvre du projet

Appendice 5: Consentement écrit d'un partenaire du FANDC (dans ce cas la FAO) ou d'un organisme tiers acceptable par le FANDC qui est d'accord pour se charger de la mise en œuvre du projet.

Appendice 6 : Principales contraintes phytosanitaires sur quelques cultures (Source : DPV 2010)

Ennemis des cultures	Description ravageur	Type de dégâts	Stades phénologiques Plus sensibles	Conditions favorables
MANGUE				
- Mouche des fruits <i>Bactrocera invadens</i>	<i>Bactrocera</i> est différente de <i>ceratitis</i> . Ailes transparentes. Elle est aussi beaucoup plus grande par la taille avec des pattes jaunes	Les larves dévorent l'intérieur des fruits. Les endroits où se trouvent les pontes se ramolissent et s'affaissent (dépression). Le fruit pourrit souvent ou se déforme	Nouaison-floraison du fruit jusqu'à la maturité	Humidité relative élevée en saison des pluies
- Anthracnose <i>Colletotrichum manguiicola</i> - Nouvelle fusariose (<i>quarantaine</i>)	Champignon	Des taches nécrotiques sur feuilles et plus tard sur les fruits.	Le manguier peut être attaqué en pépinière ou en plantation	Bonne HR et température 25-35° C
CHOU				
- Teigne du Chou <i>Plutella xylostella</i>	Chenille d'environ 15-20 mm de long, vert-pâle	Destruction des feuilles et du bourgeon en pépinière. En culture, les feuilles et la pomme sont attaquées	De la pépinière au stade développement de la plante	Températures élevées. Dégâts importants entre février et juin
- Borer du chou <i>Hellula undalis</i>	Chenille d'environ 15 à 20mm de long, verte claire avec des stries longitudinales	Destruction des jeunes choux en pépinière et après repiquage. Attaques surtout notées sur les bourgeons	De la pépinière au développement de la plante	Température et hygrométrie élevées durant l'hivernage
TOMATE				
- Noctuelle de la tomate <i>Helicoverpa armigera</i> - Chenille mineuse de la tomate <i>Tuta absoluta</i> (<i>org.quarantaine</i>)	Chenille de 40 mm de long, brune foncée ou verte avec des lignes sinueuses noires/blanches longitudinales	Les fruits sont troués et les feuilles rongées	Nouaison à la récolte	Saison sèche
- Mouche blanche <i>Bemisia tabacci</i>	Petit insecte ailé, blanc de 1,2 à 1,5 mm de long à la face inférieure des feuilles pouvant transmettre à la plante la maladie virale dénommée TYLC	Nécroses foliaires dues aux piqures de l'insecte	De la pépinière au stade développement de la plante	Début saison sèche
- Acarien bronzé <i>Aculops lycopersici</i>	Petit acarien invisible à l'œil nu (loupe 20X) de couleur blanche,	Coloration bronzée de la face inférieure des feuilles ou tiges	Nouaison à la récolte	Températures élevées

	jaunâtre, peu mobile	sui vie parfois de dessèchements		
- Alternariose <i>Alternaria solani</i>	Champignon	Taches foliaires brunes et irrégulières, chlorotiques en bordure avec anneaux concentriques. Sur fruits, les sépales sont nécrosées, attaches fruitières avec des taches concaves et une moisissure noire. Taches brunes sur tiges	Floraison à la récolte, parfois en pépinière et sur jeunes plantes après repiquage.	Hyrométrie élevée et températures entre 18 et 25°C
- Tuta absoluta signalé récemment dans le Maghreb				
HARICOT				
<i>Helicoverpa armigera</i>	(voir tomate)			